



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 mars 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS**
MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON,

A donné pouvoir : **Frédéric MARCHAND à Martine GERBER**

Absent : **Marion LIPAROTI**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h43.

OBJET : DELIBERATION CONCERNANT L'AIDE GÉNÉRALE AU CHAUFFAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la Délibération n°2022-31 fixant le montant de l'aide générale au chauffage
Considérant l'augmentation des montants des références fiscales et de l'inflation.

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire de la mise en place d'une aide au chauffage pour les administrés présentant un dossier de demande d'aide pour 2024.

Cette aide sera prise en compte sur l'article 658822 « Aides » à hauteur de 300€ par an et par administré.

Le conseil municipal autorise le maire à engager les sommes sur l'année 2024 auprès des administrés demandeur répondant aux critères d'octroi des aides :

Soit : Ressources annuelles pour une personne : 13 200€
Ressources annuelles pour un couple : 21 900€

La délibération 2024 -10 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

DIT que la présente délibération sera transmise à :
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise
Monsieur le Trésorier public
Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER,
Le Maire
Pour extrait conforme,
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 20/03/2024

